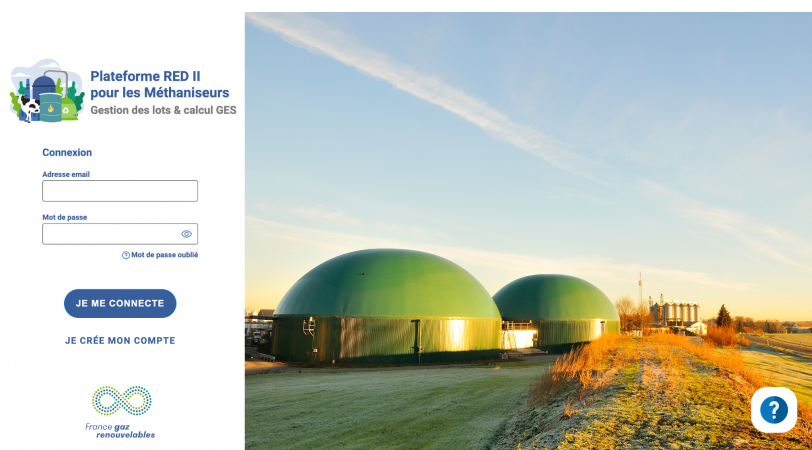


Certification RED II

France Gaz Renouvelables innove et lance sa plateforme de suivi des intrants et de calcul d'émissions des gaz à effet de serre



Paris, le 8 février 2023 – En vue de la mise en place de la directive européenne relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, dite « RED 2 », France Gaz Renouvelables annonce le lancement de sa plateforme de suivi et de calcul, à disposition des méthaniseurs et des auditeurs. En effet, cette plateforme permettra aux agriculteurs méthaniseurs de France de préparer leur certification imposée par la directive, obligatoire à partir du 1er Juillet 2023.

La filière en ordre de marche pour accompagner la mise en place de la directive

Dès l'annonce de la directive RED II, France Gaz Renouvelables a souhaité accompagner les méthaniseurs dans ce processus de certification. En effet, la certification désormais imposée aux méthaniseurs implique un suivi strict des matières intégrées aux méthaniseurs, un suivi des process employés, et pour certains un calcul de la réduction des gaz à effet de serre, qui permet la production du biométhane ou d'électricité. Les données analysées sont relatives à la typologie des entrants, leur quantité, leur provenance... Dans l'objectif d'assurer le respect des critères de durabilité.

La certification concerne à date plus de 150 sites partout en France, en injection ou cogénération.

Gratuit et disponible sur le site methaniseur-red2.gazrenouvelables.fr, l'outil permet aux producteurs de biogaz de préparer le travail d'audit, en réunissant tous les documents nécessaires et en fournissant de premières pistes d'analyse. Le site internet a été pensé pour permettre aux agriculteurs méthaniseurs de suivre les intrants, de calculer les émissions de gaz à effet de serre de leur activité, et ainsi de préparer l'audit et d'anticiper les réponses aux

questions qui seront posées par les auditeurs. En prévision de leur rendez-vous d'audit, les producteurs pourront partager leur profil et donner accès à leur données entrées sur la plateforme à l'auditeur, afin qu'il en prenne connaissance avant sa visite et puisse s'y référer.

Afin de détailler le fonctionnement de la plateforme, un webinaire est organisé par France Gaz Renouvelables le 15 février 2023 et sera accessible en replay sur la chaîne [Youtube](#) de l'association. Des vidéos tutoriel sont également prévues pour accompagner les producteurs dans leur prise en main de l'outil.

“ Nous avons travaillé conjointement avec nos membres pour développer la plateforme, afin qu'elle soit au plus proche des besoins des méthaniseurs de France, dont nous espérons qu'elle répondra à leurs attentes, compte-tenu des spécificités de la production de biogaz français, notamment concernant la multiplicité des entrants. ”, déclare Cécile Frédéricq, Déléguée Générale de France Gaz Renouvelables.

A propos de France Gaz Renouvelables

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, le Club Biogaz ATEE, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Storengy, Swen Capital Partners, Terega et le SPEGNN. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique.

Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr / [@GazRenouvFrance](https://twitter.com/GazRenouvFrance)

Contact presse - Agence Proches

Mélanie Farge - melanie.farge@agenceproches.com - 07 63 13 42 10